

Comptes annuels 2015

Un retraitement des données au 1^{er} janvier 2015 a dû être établi suite à l'introduction de la nouvelle présentation des comptes conformément à Swiss GAAP RPC. Les nouveaux standards en matière de présentation des comptes ont conduit à une réévaluation de diverses positions du bilan. Dès lors, nous ne proposons pas de comparaison avec l'année précédente.

Conformément au concept global de Swiss GAAP RPC sur la régularisation dans le temps, les comptes annuels doivent se baser sur le principe de la délimitation périodique, ce qui signifie que les charges de l'encouragement de la recherche qui se rapportent à une période comptable déterminée doivent être affectées à cette période.

Les chiffres des comptes annuels ne peuvent être comparés à ceux de l'encouragement de la recherche (p. 26-27). En effet, ces derniers représentent des subsides accordés. Ils ne peuvent être comptabilisés dans les charges qu'au moment où le projet débute.

Compte de résultats

en KCHF	Annexe	2015
Subventions fédérales	15	956'730
Autres subsides de tiers	16	22'709
Dons et legs		3'090
Charges pour l'encouragement de la recherche	17	-871'242
Charges pour indemnisation des frais indirects de la recherche (overhead)	18	-107'033
Expertises scientifiques et gouvernance		-9'286
Relations publiques		-1'965
Charges administratives & amortissements	19	-33'019
Autres revenus d'exploitation	20	398
Autres frais de fonctionnement	20	-309
Résultat d'exploitation		-39'927
Revenu financier	21	1'856
Charges financières	21	-516
Résultat financier		1'340
Attributions à des fonds affectés	9	-334'089
Prélèvements sur les fonds affectés	9	317'254
Résultat des fonds affectés		-16'835
Résultat ordinaire		-55'422
Résultat hors exploitation		18
Résultat annuel		-55'404

Tous les chiffres présentés dans ce rapport sont arrondis à l'unité.

Bilan

en KCHF	Annexe	31.12.2015	01.01.2015
Actifs			
Actifs circulants			
Liquidités	1	651'005	678'185
Créances résultant de prestations	2	46'672	57'548
Autres créances à court terme	3	53	283
Comptes de régularisation actifs		998	119
Total des actifs circulants		698'728	736'135
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	4	13'346	13'565
Immobilisations financières	5	96'572	92'233
Immobilisation incorporelle	6	967	625
Total des actifs immobilisés		110'885	106'423
Total des actifs		809'613	842'558
Passifs			
Engagements à court terme			
Engagements pour projets acceptés et bourses octroyées	7	246'963	240'380
Engagements vis-à-vis de tiers	7	909	936
Autres engagements à court terme	7	473	97
Comptes de régularisation passifs		2'172	3'479
Fonds à affectation déterminée	9	39'623	43'519
Total des engagements à court terme		290'140	288'411
Engagements à long terme			
Provisions à long terme	8	11'000	11'000
Fonds à affectation déterminée	9	321'752	301'021
Total des engagements à long terme		332'752	312'021
Total des fonds de tiers		622'892	600'432
Capitaux propres			
Capital de fondation	11	1'330	1'330
Fonds libres	12	387	387
Réserves non affectées		185'004	240'409
Total des capitaux propres		186'721	242'126
Total des passifs		809'613	842'558

Tableau de flux de trésorerie selon la méthode indirecte

En KCHF	2015
Activité	
Perte annuelle	-55'404
+ Amortissements des immobilisations	1'433
+ Diminution des créances résultant de prestations	10'876
- Augmentation des autres créances et des comptes de régularisation actifs	-649
- Augmentation des immobilisations financières	-4'339
+ Augmentation des engagements pour subsides accordés	6'583
- Diminution des engagements vis-à-vis de tiers	-27
- Diminution des autres engagements à court terme et des comptes de régularisation passifs	-931
+ Augmentation des fonds affectés	16'834
Sorties de trésorerie résultant de l'activité	-25'624
Investissements	
Décassements pour investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-392
Décassements pour investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-1'163
Sorties de trésorerie résultant des investissements	-1'555
Sorties de trésorerie résultant de l'activité de financement	-
Variation nette des liquidités	-27'179
État des liquidités au 1er janvier	678'185
État des liquidités au 31 décembre	651'006
Variation nette des liquidités	-27'179

Tableau des capitaux propres

	Capital de la fondation	Dons et legs à affectation indéterminée	Fonds libres	Réserves	Réserves non affectées	Résultat annuel	Total en KCHF
Capitaux propres 31.12.2014	1'330	387	0	70'874	0	-2'731	69'860
Compensation excédent de charges 2014					-2'731	2'731	0
Changements dus aux nouvelles normes comptables (retraitement)							
Rajustement	0	-387	387	-70'874	70'874	0	0
Réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0	0	5'883	0	5'883
Dissolution de provisions pour engagements	0	0	0	0	10'138	0	10'138
Réévaluation des engagements pour subsides accordés 1.)	0	0	0	0	156'245	0	156'245
Capitaux propres 1.1.2015 (ajusté)	1'330	0	387	0	240'409	0	242'126
Résultat annuel					-55'404		-55'404
Capitaux propres 31.12.2015	1'330	0	387	0	185'005	0	186'722

1.) Avec la nouvelle présentation des comptes, en raison du temps qui s'écoule entre l'approbation d'un subside de recherche et son versement (début prévu), les engagements apparaissent désormais plus tard dans les comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2015

Introduction

Le FNS est une fondation de droit privé, ayant son siège à Berne, qui a pour but d'encourager la recherche fondamentale et la relève scientifique en Suisse à l'aide de fonds publics.

Le FNS emploie 214 collaborateurs et collaboratrices à plein temps.

Principes d'évaluation

Principes généraux de présentation des comptes

Depuis 2015, la présentation des comptes s'effectue conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats. Les comptes ont par ailleurs été établis de façon à respecter dans le même temps les exigences du code des obligations, selon toute vraisemblance à partir de 2016.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation prennent comme fondement les coûts d'acquisition ou de revient historiques. Seuls les titres cotés en bourse sont portés au bilan à leurs justes valeurs. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique aux états financiers.

La valeur des immobilisations à long terme doit être réexaminée à chaque date du bilan. En cas de dépréciation durable de la valeur, la valeur réalisable doit être calculée (impairment test). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, des ajustements ayant une incidence sur le résultat doivent être effectués par le biais d'amortissements non planifiés.

Conversion monétaire

Les transactions et postes tenus en devises étrangères sont convertis comme suit :

les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les actifs et engagements monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés avec effet sur le résultat en fin d'année au cours en vigueur à la date de clôture du bilan.

Vous trouverez de plus amples explications dans les indications détaillées des différents postes du bilan.

Première application des Swiss GAAP RPC

Suite à l'introduction en 2015 des nouveaux principes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC, les états financiers ont été retraités au 1.1.2015 (« restatement »).

Ces nouvelles normes de présentation des comptes ont en outre entraîné une augmentation notable des capitaux propres et des réserves.

Les effets de cette hausse des réserves sont mentionnés en annexe dans le « Tableau de variation des capitaux propres ».

Il a été renoncé à une analyse comparative par rapport au précédent exercice.

Remarques à propos du compte de résultat et du bilan

1 Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les avoirs détenus sur les comptes courants auprès de la Confédération et de Postfinance. Elles sont évaluées à leurs valeurs nominales.

	31.12.2015	en KCHF
Caisse		3
Compte courant auprès de la Poste		6'311
Avoirs en compte courant auprès du SEFRI		644'628
Fonds de roulement SwissCore, y c. avoirs bancaires		64
Total		651'006

2 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leurs valeurs nominales ; elles comprennent entre autres les contributions facturées aux tiers pour des projets et des bourses, les prestations du secrétariat imputées aux tiers, les avances ainsi que les impôts anticipés récupérables. Les risques de pertes économiques sont pris en compte par des correctifs de valeurs individuels. Les créances sous revue ne sont comptabilisées qu'en CHF.

	31.12.2015	en KCHF
Envers des tiers		-
Envers la Confédération		-
Mandats SEFRI		-
Mandats DDC		46'672
Total (brut)		46'672
Corrections de valeur		-
Total (net)		46'672

3 Autres créances à court terme

Les créances résultant de livraisons et de prestations ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leurs valeurs nominales ; elles comprennent entre autres les contributions facturées aux tiers pour des projets et des bourses, les prestations du secrétariat imputées aux tiers, les avances ainsi que les impôts anticipés récupérables. Les risques de pertes économiques sont pris en compte par des correctifs de valeurs individuels. Les créances sous revue ne sont comptabilisées qu'en CHF.

	31.12.2015	en KCHF
Envers des tiers		52
Envers la Confédération		-
Envers des entités		-
Total (brut)		52
Corrections de valeur		-
Total (net)		52

4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens mobiliers et immobiliers. Le seuil d'activation s'élève à CHF 25 000 par immobilisation. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Ces amortissements sont effectués selon un plan linéaire sur toute la durée d'utilisation économique du bien concerné. Ces durées d'utilisation sont définies comme suit :

- Immeubles : 30 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans
- Aménagements techniques et machines : 5 ans

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier	Aménagements techniques et machines	Total des immobilisations en KCHF
Valeurs d'acquisition au 1.1.2015	23'875	492	-	167	24'534
Entrées	-	392	-	-	392
Sorties	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-
Valeurs d'acquisition au 31.12.2015	23'875	884	-	167	24'926
Amortissements cumulés au 1.1.2015	10'703	164	-	102	10'969
Amortissements planifiés	283	295	-	34	612
Dépréciations d'actifs (Impairment)	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2015	10'986	459	-	136	11'581
Valeurs comptables nettes au 1.1.2015	13'172	328	-	65	13'565
Valeurs comptables nettes au 31.12.2015	12'889	425	-	31	13'345

5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent notamment les actifs provenant de dons et legs à affectation déterminée. Le poste Immobilisations financières comprend également des titres détenus à des fins de placement à long terme et le capital de fondation, qui est investi sur un compte rémunéré auprès de l'Administration fédérale des finances. La valorisation des différentes catégories de placement repose sur les principes suivants :

- Liquidités : valeur nominale
- Placements à revenu fixe : coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires
- Titres : les valeurs cotées en bourse sont évaluées à leurs cours à la date de clôture du bilan
- Titres non cotés, participations, investissements alternatifs et prêts à long terme : coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires

	31.12.2015	en KCHF
Liquidités et dépôts à terme		1'720
Titres		87'168
Autres immobilisations financières Confédération		7'684
Total		96'572

6 Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend essentiellement les logiciels. Les immobilisations incorporelles acquises sont activées à condition de procurer des avantages économiques futurs à l'entité pendant plusieurs années. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires et des dépréciations d'actifs (Impairment) éventuelles. Ces amortissements sont effectués selon un plan linéaire sur toute la durée d'utilisation économique du bien concerné. La durée d'utilisation économique des logiciels est de 3 ans.
Les immobilisations incorporelles créées par l'entité elle-même ne sont pas activées.

	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles en KCHF
Valeurs d'acquisition au 1.1.2015	1'301	-	1'301
Entrées	1'163	-	1'163
Sorties	-	-	-
Reclassifications	-	-	-
Valeurs d'acquisition au 31.12.2015	2'464	-	2'464
Amortissements cumulés au 1.1.2015	676	-	676
Amortissements planifiés	821	-	821
Dépréciations d'actifs (Impairment)	-	-	-
Sorties	-	-	-
Reclassifications	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2015	1'497	-	1'497
Valeurs comptables nettes au 01.01.2015	625	-	625
Valeurs comptables nettes au 31.12.2015	967	-	967

7 Dettes

Ce poste recouvre les bourses et subsides de recherche exigibles, mais non encore réclamés, les factures de prestataires non encore acquittées ainsi que les engagements contractés résultant des décomptes auprès des compagnies d'assurances et des œuvres sociales. Ces éléments sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Dettes à court terme	248'344
Dettes à long terme	-
- exigibles entre 1 et 5 ans	
- exigibles au-delà de 5 ans	

8 Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable. L'évaluation des provisions repose sur une estimation de la sortie de fonds nécessaire pour satisfaire l'engagement contracté.

en KCHF

	Provisions pour engagements de	Provisions pour restructu- rations	Autres provisions	Total des provisions à long terme
Valeur comptable au 1.1.20	-	-	11'000	11'000
Constitution	-	-	-	-
Utilisation	-	-	-	-
Dissolution	-	-	-	-
Valeur comptable au 31.12.2015	-	-	11'000	11'000
dont provisions à court terme			-	-
dont provisions à long terme			11'000	11000

Il s'agit des « provisions pour salaires des doctorant-e-s » qui reposent sur une convention de prestations, ayant pour objet d'augmenter les salaires desdits doctorant-e-s à compter du 1.1.2014. L'ensemble des doctorant-e-s, qui étaient à cette date financés par des subsides du FNS, pouvaient prétendre à une hausse d'environ 8 % de leurs salaires. Les subsides accordés avant le 1.1.2014 ont été budgétés sur la base de forfaits antérieurement alloués aux dits doctorant-e-s. Les bénéficiaires de tels subsides ont droit, en fin de projet, au remboursement des excédents de frais non budgétés, dès lors qu'aucune autre forme de rémunération n'est possible.

Il est renoncé à tout escompte, dans la mesure où ses effets sont insignifiants sur les provisions à moyen terme. La dissolution est planifiée au cours des deux à trois prochaines années.

9 Fonds affectés

Les fonds affectés se composent d'une part de fonds spécifiques d'encouragement et d'autre part de fonds provenant de dons et legs.

Il s'agit de fonds alloués au Fonds national suisse pour une affectation spécifique et qui, conformément à cette affectation, n'ont pas pu encore être utilisés pour financer des subsides de recherche et des bourses.

Les fonds spécifiques d'encouragement financent des activités que le FNS exerce principalement en accord avec le SEFRI et la DDC.

Les capitaux des fonds provenant de dons et de legs sont comptabilisés dans les immobilisations financières et sont évalués en conséquence.

	01.01.2015				en KCHF	
	Etat	Entrées	Utilisation	Transfert	31.12.2015	
						Etat
Fonds spécifiques à l'encouragement						
Fonds ERA-Net	165	-	38	-	127	
Fonds Scopes	7'628	5'295	6'821	-	6'102	
Fonds r4d	68'202	3'418	11'776	-	59'844	
Fonds FLARE	-	7'202	7'100	-	102	
Fonds Programmes bilatéraux	17'616	10'700	5'192	-	23'124	
Fonds PNR	33'247	28'477	25'406	-	36'318	
Fonds PRN	11'764	66'091	77'490	-	365	
Fonds Programmes spéciaux Biologie & médecine	18'202	20'285	13'696	-	24'791	
Fonds Mesures d'accompagnement Horizon 2020	94'000	412	29'582	-1'800	63'030	
Fonds Subsides de transfert CER	-	20'100	-	1'800	21'900	
Fonds Flag ERA	-	3'200	-	-	3'200	
Fonds Partenariats de recherche avec des pays en développ.	61	119	-	-	180	
Fonds Bulgarie/Roumanie	1'053	16	939	-	130	
Fonds Recherche sur l'énergie	2'088	32'000	6'780	-	27'308	
Fonds SystemsX	-	25'275	25'275	-	-	
Fonds Nano-Tera	-	12'000	12'000	-	-	
Fonds Overhead	-	94'000	94'000	-	-	
Sous-total	254'026	328'590	316'095	-	266'521	
Fonds provenant de dons et legs à affectation déterminée et de conventions						
Fonds Legs M.	1'346	21	16	-	1'351	
Fonds Legs Dufour	7'003	111	83	-	7'031	
Fonds Legs Spolti	1'556	-	19	-	1'537	
Fonds Legs Wirth	8'370	133	100	-	8'403	
Fonds Legs Wellansky-Kade	629	10	7	-	632	
Fonds Legs Harre	48'658	1'309	89	-	49'878	
Fonds constitués de dons pour la recherche contre le SIDA	217	3	3	-	217	
Fonds Legs Iselin	1'770	28	21	-	1'777	
Fonds Legs Blanc	15'000	3'238	179	-	18'059	
Fonds constitués d'autres dons/legs	5'966	1	-	-	5'967	
Fonds SwissCore	-	643	643	-	-	
Sous-total	90'515	5'497	1'160	-	94'852	
Total des fonds affectés	344'541	334'087	317'255	-	361'373	
dont portés au bilan dans des fonds à court terme					-	39'623
dont portés au bilan dans des fonds à long terme						321'752

La ventilation des fonds à court et à long terme repose sur les estimations prévisionnelles de 2016, selon lesquelles les fonds à court terme affectés sont utilisés dans les 12 mois.

Les entrées et l'utilisation comprennent également les résultats financiers des immobilisations financières correspondantes.

10 Institutions de prévoyance

Le FNS a conclu un contrat d'affiliation avec la caisse de pension PKG à Lucerne.

Les collaborateurs du FNS sont couverts auprès de cette caisse contre les conséquences économiques inhérentes à la vieillesse, à l'invalidité et au décès, cette couverture étant basée sur le principe de la primauté des cotisations. Il s'agit de l'occurrence d'un plan dans le cadre duquel les salariés et employeurs versent des cotisations fixes. Ces cotisations sont comptabilisées au compte de résultats au cours de la période où elles sont versées. Au cours de l'exercice 2015, les cotisations aux plans de prévoyance ont atteint KCHF 3 416. Le FNS ne constitue pas de réserves de cotisations d'employeurs.

Le FNS n'a aucun avantage, ni engagement économique à l'égard de la PKG.

Fort d'un taux de couverture de 109 % (non encore vérifié), la PKG n'enregistre aucun découvert/excédent de couverture au 31.12.2015.

11 Capital de fondation

Le capital de fondation est constitué de la somme globale de 330 000 francs attribuée par les fondateurs et d'une contribution unique de la Confédération d'un million de francs.

12 Fonds propres

en KCHF

	01.01.2015 Etat	Entrées	Utilisation	Transferts	31.12.15 Etat
Fonds libres					
Fonds provenant de dons et de legs à affectation indéterminée	387	-	-	-	387

Les fonds intègrent des capitaux que le FNS peut utiliser de son propre chef.

13 Opérations hors bilan**a) Subsidés alloués au 31.12.2015 au titre des futurs exercices**

en KCHF

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Projets	268'857	135'189	15'281	-	-	419'327
Carrières	131'734	67'618	20'534	656	-	220'542
Programmes	177'630	124'156	26'673	12'118	1'470	342'047
Infrastructures	13'101	1'403	635	259	-	15'398
Programmes de tiers	6'688	5'639	1'974	-	-	14'301
Communication scientifique	1'216	85	-	-	-	1'301
Total	599'226	334'090	65'097	13'033	1'470	1'012'916

Conformément à la convention de prestations en vigueur, les contributions fédérales s'élèvent à 913,6 millions de francs en 2016 (en excluant la couverture des frais de recherche indirects au profit des établissements de recherche). Le montant des contributions fédérales à compter de 2017 n'est pas encore déterminé.

b) Autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les engagements ci-après découlant de contrats de location/de leasing d'exploitation et ne pouvant être résiliés dans un délai d'un an existent à la date de clôture du bilan.

	31.12.2015	en KCHF
De 1 à 2 ans		
De 3 à 5 ans		780
Au-delà de 5 ans		-
Total		780

14 Instruments dérivés ouverts

31.12.2015 en KCHF

	Affectation	31.12.2015 à l'actif	en KCHF portées au
Actifs sous-jacents			
Devises	Couverture des fluctuations de change	9	16
Total des valeurs portées à l'actif et au passif		9	16

15 Contributions fédérales

Ce poste recouvre les contributions versées par la Confédération destinées au financement de la recherche, notamment de projets, programmes ou bourses, à la couverture des frais de recherche indirects incombant aux établissements de recherche et les prestations fournies. Les prestations fournies comprennent l'expertise scientifique et la gouvernance, les relations publiques ainsi que le secrétariat situé à Berne et l'antenne de Bruxelles.

Les contributions de la Confédération sont comptabilisées au compte de résultats, dès lors qu'elles sont accordées par la Confédération ou qu'il existe une décision ou un contrat. Les contributions de la Confédération pour les PNR, les PRN ainsi que pour les programmes spéciaux Biologie & médecine sont comptabilisées sur la base des montants prévus dans les conventions de prestations.

	2015	en KCHF
Contribution de base		733'462
Pôles de recherche nationaux		66'000
Programmes nationaux de recherche		28'000
SystemsX		12'775
Nano-Tera		4'000
Mandat d'encouragement de la Confédération		17'900
Overhead		94'000
SwissCore		593
Total		956'730

16 Autres contributions

	2015	en KCHF
Subventions du Conseil des EPF pour SystemsX		12'500
Subventions du Conseil des EPF pour Nano-Tera		8'000
Subventions de la CTI pour SwissCore		50
Autres		2'159
Total		22'709

17 Dépenses pour l'encouragement de la recherche

Pour les contributions décidées, des tranches sont constituées en fonction des années des projets, sans procéder à une délimitation en fonction des années civiles. Les années des projets démarrent toujours dès le début prévu de mise à disposition des subsides de recherche. Ceux-ci sont comptabilisés dans les charges dès l'année prévue pour le début de versement desdits subsides. En d'autres termes, s'il s'agit d'un projet d'une durée supérieure à 12 mois, les tranches de contributions seront comptabilisées chaque année par ordre chronologique en prenant pour base le début prévu du projet.

	2015	en KCHF
Projets		423'809
Carrières		176'785
Programme: Pôles de recherche nationaux	24'715	
Programmes nationaux de recherche	74'990	
Autres programmes	87'522	
Coopération internationale	20'058	
Total des programmes		207'285
Infrastructures		39'459
Communication scientifique		5'692
Programmes de tiers		42'311
Remboursements		-14'329
Contributions allouées, mais non utilisées		-9'769
Total		871'243

18 Overhead

En vertu de l'art. 10, al. 4, de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation et de l'art. 33 ss de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, le FNS octroie des contributions dites overhead aux établissements de recherche. Celles-ci permettent de compenser en partie les frais généraux qu'encourent lesdits établissements dans le cadre des projets de recherche soutenus par le FNS.

Le FNS détermine les montants des contributions Overhead en fonction de chaque établissement de recherche en se basant sur les subsides de projets alloués l'année précédente. Ces contributions sont établies chaque année sur une base forfaitaire.

19 Charges administratives et amortissements

2015 en KCHF

Charges de personnel	27'337
Amortissements des immobilisations corporelles	611
Amortissements des immobilisations incorporelles	821
Autres	4'249
Total	33'018

20 Autres produits/charges d'exploitation

Autres produits d'exploitation

2015 en KCHF

Cantine	367
Produits des loyers	32
Total	399

Autres charges d'exploitation

2015 en KCHF

Cantine	309
Total	309

21 Produits financiers/charges financières

Produits financiers

2015 en KCHF

Intérêts et dividendes	1'026
Bénéfices sur cours	830
Total	1'856

Charges financières

2015 en KCHF

Charges d'intérêts	-
Pertes sur cours	427
Autres charges financières	89
Total	516

Résultat financier total

1'340

22 Transactions avec des proches

Est considérée comme personne physique ou morale proche toute personne pouvant directement ou indirectement exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles du Fonds national suisse. Les transactions énoncées ci-après ont été effectuées avec des personnes proches :

Octroi de subsides de recherche aux membres du Conseil de la fondation : KCHF 2 070

Octroi de subsides de recherche aux membres du Conseil de la recherche : KCHF 25 442

23 Indemnités des organes dirigeants

Les membres du Conseil de fondation et de celui de la recherche (incluant le président) ont perçu des indemnités fixes et journalières d'un montant de KCHF 2 846 au cours de l'exercice sous revue.

Des contributions de décharge à hauteur de KCHF 2 565 ont par ailleurs été mises à la disposition des membres du Conseil de la recherche.

24 Honoraires des commissaires aux comptes

31.12.2015 en KCHF

pour des prestations de contrôle	39
pour d'autres prestations	-
Total	39

25 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement digne d'être mentionné n'est survenu après la date de clôture du bilan au 31.12.2015. Ont été pris en compte les événements survenus jusqu'au 19.2.2016.

26 Approbation des comptes annuels

Le Conseil de fondation a approuvé les comptes annuels de 2015 lors de sa séance du 29 avril 2016.



No enreg. 1.16036.929.00113.002

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds national suisse de la recherche scientifique, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des

comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts ainsi qu'aux règlements. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO et l'art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Berne, le 29 avril 2016

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES



Martin Köhli
Expert-réviseur agréé



André Vuilleumier
Expert-réviseur agréé

Annexes: Comptes annuels 2015 (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation des capitaux propres et annexe)